



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 21
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 2 novembre 2022

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Héléne LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND, Laetitia NATIVELLE et Aurore MARTIN.

Absents excusés :

Franck VIGNAUD, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS
Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Christian DUMAS
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Maël DIONG
Éric SIGURE, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN
Estelle MARCUARD, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES
Yann GRISON, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BERNARD
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Héléne LORME
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h41

Secrétaire : Maël DIONG

CULTURE

DL.22.074 – Modification du règlement de la bibliothèque

Arnaud JEAN expose :

Afin de répondre au mieux aux attentes des usagers, il est proposé de modifier le règlement intérieur de la bibliothèque municipale sur les points suivants : l'usage des données personnelles collectées lors de l'inscription, l'emprunt des documents, l'accès à l'offre informatique du service.

Les changements apportés ont pour finalité :

- de se conformer aux normes en vigueur sur la collecte des données personnelles (règlement RGPD)
- d'assurer l'égalité d'accès des usagers aux nouveautés (documents très demandés), en modifiant une règle d'emprunt
- de faciliter l'accès au matériel informatique de la bibliothèque
- de mettre à jour les modalités d'accès au Wi-Fi public.

Après présentation en commission générale du 17 octobre 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **09 NOV. 2022**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

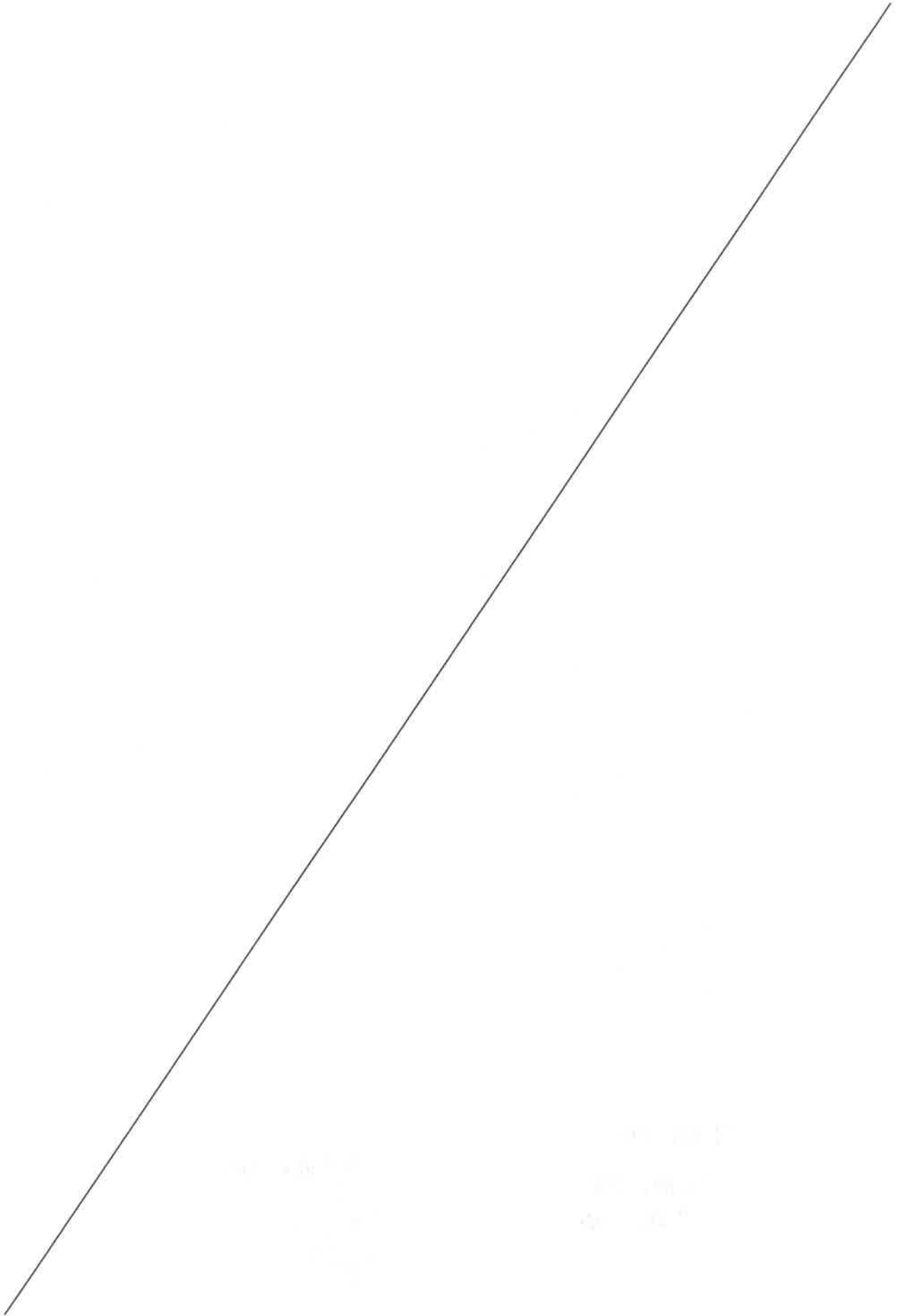
Publication le : **09 NOV. 2022**

Notification le : **09 NOV. 2022**



Le Maire

Christian DUMAS





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_22_074
Date de la décision :	2022-11-08 00:00:00+01
Objet :	Modification du règlement de la bibliothèque
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.2.1 - Règlement intérieur.
Identifiant unique :	045-214501694-20221108-DL_22_074-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20221108-DL_22_074-DE-1-1_0.xml	text/xml	909
Nom original :		
DL.22.074 - CULT -Modification du règlement de la bibliothèque.pdf	application/pdf	309233
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20221108-DL_22_074-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	309233

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 novembre 2022 à 15h37min30s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 novembre 2022 à 15h37min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 novembre 2022 à 15h37min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 novembre 2022 à 15h37min45s	Reçu par le MI le 2022-11-09